



Nouvelles réglementations d'accès à la biodiversité. Conséquences pratiques du Protocole de Nagoya

Bruno DAVID

PhD, HDR, DPharm
Institut de Recherche Pierre Fabre, 3 avenue Hubert Curien, BP 13562, F-31035 Toulouse, France.

Orateur : Bruno DAVID

L'accès légal à la biodiversité pour la recherche dans le domaine des produits naturels représente aujourd'hui un enjeu stratégique dans les secteurs académiques ou industriels. La nécessité de partager les avantages justes et équitables découlant de l'utilisation des ressources génétiques / biologiques établies par la Convention de Rio (1992) a été réaffirmée et légalement mis en pratique à Nagoya (2010)¹. Depuis le 12 Octobre 2014, le Protocole de Nagoya est entré en vigueur au niveau international. Il est donc urgent de bien être au courant, comprendre ce protocole international, les lois nationales et le Règlement Européen² N° 511/2014 afin de bien respecter ces législations.

Des procédures administratives spécifiques doivent être suivies par les chercheurs afin d'accéder légalement aux échantillons de la biodiversité à partir de sources nationales, européennes ou internationales. Un arbre de décision est très utile pour trouver son chemin à travers les réglementations juridiques complexes et pour assurer la sécurité juridique. La meilleure façon d'obtenir des informations sur les conditions d'accès nationaux est de contacter le point focal du pays et de consulter le site web CBD-Clearing-House³. La signature avec les autorités biodiversité nationales de Prior Informed Consent (PIC) et Mutually Agreed Terms (MAT) sont indispensables dans la plupart des pays d'origine avant d'initier les moindres études de R & D.

Le champ d'application, la définition de l'utilisation des produits, l'établissement de règles d'accès claires, équitables, transparentes et efficaces, le règlement des litiges et le mécanisme multilatéral de partage des avantages sont les principales incertitudes de ces nouvelles réglementations.

Ces lois vont jouer un rôle clé dans la valorisation juste et équitable de la biodiversité. Cependant, les contraintes administratives et financières de ces nouvelles lois ne devraient pas être trop lourdes afin d'éviter des effets paradoxaux. En fait, sans accès effectif, pratique et sécurisé, aucune création de valeur ni aucun partage des avantages ne seront possibles vers les pays sources par les secteurs industriels et académiques. L'accès durable et respectueux des réglementations devrait donc être facilité dans l'intérêt de toutes les parties prenantes : les pays d'origine, les populations locales, les universités, l'industrie, les patients ou clients finaux de cette valorisation de la diversité biologique.

¹ <http://www.cbd.int/abs/doc/protocol/nagoya-protocol-en.pdf>

² http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/international/abs/index_en.htm

³ <https://absch.cbd.int>



Nouvelles réglementations d'accès à la biodiversité. Conséquences pratiques du Protocole de Nagoya

Bruno DAVID

PhD, HDR, DPharm

Institut de Recherche Pierre Fabre, 3 avenue Hubert Curien, BP 13562, F-31035 Toulouse, France.

Orateur : Bruno DAVID

Abstract : NEW REGULATIONS FOR ACCESSING BIODIVERSITY. Practical consequences of the Nagoya protocol...

Legal access to biodiversity is now a strategic issue for every natural product researcher in either academic or industrial sectors. The need to share the fair and equitable benefits arising from the utilization of genetic/biological resources established by the Rio Convention (1992) was reaffirmed and put into legal practice in Nagoya (2010)¹. On 12th October 2014, the Nagoya Protocol entered into force internationally. This international protocol, the national laws and the European regulation EU N°511/2014² therefore need today to be fully understood and respected.

Specific administrative procedures must to be followed by researchers in order to legally access the biodiversity samples from national, European or other international sources. A flowchart is very useful to find the way through the complex legal regulations and to insure the legal certainty. The best way to get information about the national access requirements is to contact the Focal Point of the country and to consult the CBD Clearing House website³. Then Prior Informed Consent (PIC) and Mutually Agreed Term (MAT) agreements are in most source countries needed before starting any R&D work.

The main uncertainties of these new regulations are the scope, definition of utilization of commodities, establishment of clear, fair, transparent and efficient rules of access in every country, litigation and multilateral benefit sharing mechanism.

These laws will play a pivotal role in unleashing the power of biodiversity in a sustainable way and in the spirit of fair, shared and equitable development. However, these new access laws should not be overly complex and burdensome for researchers in order to avoid paradoxical effects. In fact, without effective, practicable and secure access, no creation of value and no benefit sharing will be possible toward the source countries by industrial and academic sectors. Sustainable and compliant access should therefore be facilitated in the interest of all stakeholders: source countries, local populations, academia, industry, patients and customers of biodiversity derived products.

¹ <http://www.cbd.int/abs/doc/protocol/nagoya-protocol-en.pdf>

² http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/international/abs/index_en.htm

³ <https://absch.cbd.int>